



RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

Section Départementale du Haut-Rhin (68)
association sans but lucratif groupant les radioamateurs, fondée en 1925, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (IARU)

Bulletin d'info
du REF68 du
4 septembre 2023

ACTIVITES INTERNATIONALES NATIONALES

CONCOURS & AUTRES :

Championnat de France TVA	09/09/2023 12:00	10/09/2023 18:00	Portions TVA des bandes 438 MHz et plus
IARU UHF	07/10/2023 14:00	08/10/2023 14:00	de 432 MHz à 47 GHz

L'activité radio amateur pourrait disparaître en Équateur !!! L'ARCOTEL (Agence équatorienne de réglementation et de contrôle des télécommunications) a récemment mis en place une redevance de 450 dollars pour l'utilisation et l'exploitation du spectre radioélectrique, qu'elle a l'intention de percevoir auprès de chaque radioamateur de ce pays. À ces frais appelés « Valeur des droits d'octroi et de renouvellement des titres habilitants », s'ajoutent 22,50 \$, ce qui mène au total de 472,50 \$. Une somme impossible à payer pour les collègues équatoriens qui traversent l'une des crises économiques les plus dures de ces dernières années. Pour en savoir plus sur ce sujet, notre collaborateur en Amérique du Sud, Martín Butera (PT2ZDX – LU9EFO), a interviewé Lorenzo Emilio Letora Velarde, président du Guayaquil Radio Club. L'article complet est téléchargeable sur le site du REF dans la rubrique « REF INFO Promotion du Radio amateurisme »

REF67 Rappel : Jean Claude de F6IRS nous invite Le vendredi **29 septembre** à 20h sur 145,400 MHz en mode simplex afin de participer au 3000 QSO. Cela se fête.

LES QSO DE SECTION du REF67

Le vendredi soir à 20 heures sur 145,400 MHz en FM

Le dimanche matin à 9h30 sur 3621,5 kHz (+/- QRM en BLU - entre 3619 et 3624kHz)

et à 10h15 sur 50,180 MHz +/- QRM en BLU

Le premier jeudi du mois à 20 heures sur 145,6125 en FM QSO ADRASEC



MANIFESTATIONS & EXPOSITIONS.

HAMEXPO 2023, ce sera le 21 octobre ! Parc des expositions LE MANS.

MARCHÉ AUX PUCES A Weinheim

8 septembre 2023 10:00 - 10 septembre 2023 16:00

68. UKW-Tagung Weinheim 08.-10.Sept. 2023 <https://ukw-tagung.org/> [...]

ACTIVITE ET INFORMATIONS REGIONALE (REF68)

Conteste IARU R1 VHF Ce WE F6KDL/P a participé au conteste VHF sur le site du Grand Ballon, bonne météo, propagation normale sans plus. L'équipe était composée de F5OCL, F5FJL, F5TGC, F1TRE et F4JXT. Pas mal de visites d'Oms et **450 QSO** malgré une panne de rotor qui fait perdre plus de 2 heures de QSO (+/- 70 QSO de perdus).

Le projet TRXVHF/FM sur la base d'un module DRA818 et d'un module Arduino. Pour le moment 2 Om ont terminé le projet et un 3^{ème} est en phase finale.

Pt BALLON : Vianney de F4JSG ou Vincent de F4IVR.....

Coupe du REF 2023

Classement par département Coupe du REF 2023

Place	Dépt	CW SSB THF	Total
41	62	48 12 68	128
42	80	60 50 22	132
43	79	49 57 27	133
44	68	18 61 56	135
45	36	77 17 42	136
46	22	55 69 12	136
47	23	65 34 39	138
48	66	14 78 48	140
49	8	68 43 32	143
50	48	72 66 7	145
51	13	41 42 70	153
52	14	79 46 29	154
53	15	83 71 2	156
54	9	52 86 20	158
55	58	62 63 37	162

Classement des OM complets 2023, multi-opérateurs

Place	Indicatif	CW SSB THF	Cumul	Classe
1	F6KNB	11 2	4	C
2	F6KLO	2 5 8	15	C
3	F8KCF	3 2 19	24	C
4	F6KDL	4 18 27	49	C
5	F5KMB	10 31 10	51	B
6	F4KKV	43 13 9	65	B
7	F6KEH	26 21 26	73	B
8	F6KJX	13 22 43	78	B
9	F4KJP	51 11 17	79	B
10	F6KGL	24 20 42	86	B
11	F8KLY	7 43 37	87	B

Sortie à Felletin : F5MMP et F6GLZ ont prévu une sortie le mercredi matin 6 septembre en compagnie de F4JZF.

Pylône du Radio Club : F5MMP a envoyé à la mairie de Wittenheim une proposition de participation aux frais engendrés par ce remplacement avec l'espoir d'une réponse favorable.

Une information utile sur le règlement européen des services numériques (DSA) qui vise une responsabilisation des plateformes pas forcément radio- mais qui nous touchent tous en tant qu'internaute. Elle est extraite du site du Service Public.fr dont ci-dessous et peut aussi nous intéresser A consulter en annexe de ce bulletin.

Bulletin : J'invite les Oms et SWL ne faisant pas encore partie du groupe REF68 de me faire parvenir leur adresse mail afin que je puisse le faire parvenir le bulletin.

Le QSO d'informations du REF 68 se tient le lundi soir à 19h00 les semaines paires sur cette fréquence : 145,625/145,025MHz. Le prochain QSO aura lieu le lundi : **18 septembre 2023**.

Il faudra un remplacent étant donné que je suis en déplacement du 11 au 24 septembre

Opérateurs habituels: Bernard F1AEQ ou Daniel F4HCZ.

Le radioclub F6KDL est ouvert le mercredi des semaines impaires de 14h00 à 16h00.

Du nouveau : à partir du 15 septembre inclus, ouverture du radio club les vendredis de 20h à 22h en fonction des disponibilités du responsable F5HQB et/ou du Président F5MMP.

Responsable : Benoît F5HQB

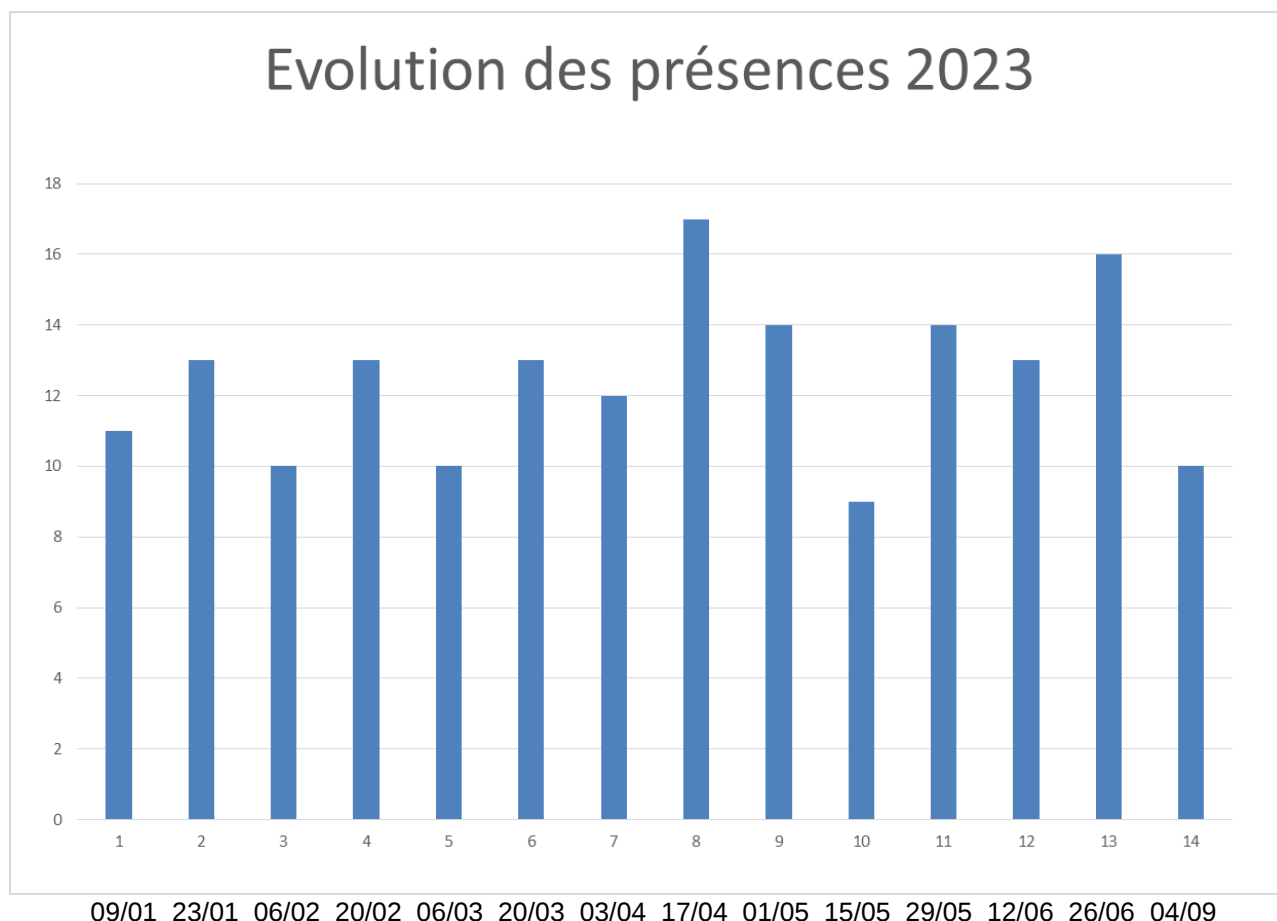
La prochaine réunion mensuelle aura lieu le vendredi 29 septembre 2023

Merci aux Oms pour l'envoi d'infos pour ce QSO.

ANNEXE :

Les participants au QSO d'info du 26 juin 2023 :

F1AEQ – F4IVR – F4JXT – F4HCZ – F4JSG - F5HQB – F5MMP – F5OCL – F5TGC – F6



Souvenir RADIO

*Souvenirs de l'expédition dans le cantal à VEZE
au mois de mai 1989
F5MAP (jeune, beau et poilu) et F5FJL Photo F5OCL*



REF68 Coupe du REF en février 1993 au RC F6KDL



Le règlement européen sur les services numériques (DSA) vise une responsabilisation des plateformes

Haine, manipulation, désinformation, contrefaçons... Ces dérives touchent de plus en plus les contenus en ligne. Pour protéger les Européens, un nouveau règlement sur les services numériques (DSA) vise à encadrer les activités des plateformes, en particulier celles des GAFAM. Il entre en vigueur pour les plus grosses plateformes le 25 août 2023. Le [règlement DSA](#) (pour *Digital Services Act*) du 19 octobre 2022 est, avec [le règlement sur les marchés numériques \(DMA\)](#), un des grands chantiers numériques de l'Union européenne (UE). Les obligations prévues par ce texte doivent entrer en application le 17 février 2024. **Les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche sont concernés plus tôt, dès le 25 août 2023.**

Quels sont les objectifs du règlement DSA ?

La législation sur les services numériques (DSA) veut mettre en pratique le principe selon lequel **ce qui est illégal hors ligne est illégal en ligne**.

Elle fixe un ensemble de règles pour responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux : attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons... Cette législation succède à la directive dite e-commerce du 8 juin 2000, devenue dépassée.

Les objectifs sont multiples :

- mieux protéger les internautes européens et leurs droits fondamentaux (liberté d'expression, protection des consommateurs...) ;
- aider les petites entreprises de l'UE à se développer ;
- renforcer le contrôle démocratique et la surveillance des très grandes plateformes et atténuer leurs risques systémiques (manipulation de l'information...).

Quels sont les acteurs visés par le DSA ?

Le règlement DSA doit s'appliquer à tous les intermédiaires en ligne qui offrent leurs services (biens, contenus ou services) sur le marché européen. Peu importe que ces intermédiaires soient établis en Europe ou ailleurs dans le monde.

Sont notamment concernés :

- les fournisseurs d'accès à internet (FAI) ;
- les services d'informatique en nuage (*cloud*) ;
- les plateformes en ligne comme les places de marché (*market places*), les boutiques d'applications, les réseaux sociaux, les plateformes de partage de contenus, les plateformes de voyage et d'hébergement ;
- **les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche**, utilisés par plus de 45 millions d'Européens par mois, désignés par la Commission européenne.

Le 25 avril 2023, une première série de ces grands acteurs en ligne a été publiée sur le [site de la Commission](#). Sont visées 17 très grandes plateformes : Alibaba AliExpress, Amazon Store, Apple AppStore, Booking.com, Facebook, Google Play, Google Maps, Google Shopping, Instagram, LinkedIn, Pinterest, Snapchat, TikTok, X (anciennement Twitter), Wikipedia, YouTube et Zalando. Deux très grands moteurs de recherche sont aussi concernés : Bing et Google Search.

Toutes ces entreprises doivent se conformer au DSA au 25 août 2023.

Fin juillet 2023, l'entreprise allemande Zalando a contesté sa qualification de "très grande plateforme" devant la Cour de justice de l'Union européenne.